

Fiche de poste des Référents pour les Usages Pédagogiques du Numérique (RUPN)

Le référent ou la référente pour les usages pédagogiques du numérique conseille la direction, coordonne et anime le projet numérique de l'établissement.

Le ou la RUPN est une personne ressource pour le chef d'établissement qui définit les grandes lignes du projet numérique en cohérence avec le projet académique et la feuille de route du numérique.

Les RUPN sont les interlocuteurs privilégiés de la Délégation Régionale Académique au Numérique Educatif (Drane).

Une mission annuelle

Le référent ou la référente pour les usages pédagogiques du numérique participe au pilotage du numérique dans l'établissement.

Le ou la RUPN s'engage à participer aux deux journées de formation pilotées par la DRANE afin de consolider son expertise du numérique en éducation et la mettre au service de son établissement.

Il ou elle inscrit son action dans le cadre du projet d'établissement :

- impulse la mise en place d'un comité de pilotage du numérique sous la responsabilité de la direction et accompagne si nécessaire cette dernière dans les échanges avec la collectivité sur les moyens numériques alloués et leur maintenance ;
- réalise, avec la direction, un diagnostic des usages du numérique au sein de l'EPLE ;
- participe à la mise en œuvre du cadre de référence des compétences numériques CRCN en lien avec le chef d'établissement, le référent PIX et les équipes pédagogiques ;
- puis, élabore, avec la direction, un projet numérique qui s'articule autour de **deux axes** :

Axe 1 : Le numérique au service de l'élève :

- le numérique comme levier d'apprentissage : développer les usages pédagogiques d'Éléa, utiliser des ressources numériques ;
- le numérique comme objet de valorisation des réussites des élèves ;
- le numérique responsable ;
- le développement d'une culture numérique : accompagner le développement de l'esprit critique des élèves.

Axe 2 : Le numérique au service des acteurs de l'établissement :

- proposer des temps d'accompagnement ou de formation :
 - le numérique responsable,
 - les pratiques pédagogiques avec le numérique,
 - la maîtrise technique des outils,
 - le numérique comme outil de communication vers/pour les usagers de l'établissement.
- proposer des exemples de pratiques inspirantes d'usage pédagogiques du numérique ;
- aider à la mise en œuvre de projets intégrant le numérique ;
- conseiller sur le choix de ressources pédagogiques ;
- encourager des temps d'échanges de pratiques ;
- orienter vers des formations adaptées aux besoins (FIL)

Lettre de mission et bilan d'activités

- En accord avec le RUPN, le chef d'établissement précise chaque année la nature des missions confiées et les conditions d'exercice au regard de l'indemnité allouée.
- Le ou la RUPN effectue un bilan annuel de ses activités au regard de sa lettre de mission dont le contenu peut s'appuyer sur la présente fiche de poste.
- Le décret n° 2015-475 du 27 avril 2015 prévoit que les modalités de mise en œuvre des missions particulières sont présentées, pour avis, par le chef d'établissement au conseil d'administration.

La [circulaire 2015-058](#) relative aux modalités d'attribution des IMP prévoit une rémunération de cette mission à un « Taux annuel de 1250 € à 3750 € en fonction de la charge effective de travail et du niveau d'expertise requis. »

Qui peut devenir référent numérique d'établissement ?

Le ou la RUPN est désignée par la direction parmi l'équipe enseignante.

Les dimensions pédagogiques et éducatives étant prépondérantes, on privilégiera un ou une enseignante :

- possédant une culture et une déontologie numérique et mettant déjà en œuvre des usages pertinents du numérique en classe ;
- souhaitant contribuer au développement des stratégies d'enseignement exploitant les ressources numériques ;
- souhaitant contribuer aux évolutions de pratiques numériques au sein de l'équipe éducative de l'établissement ;
- reconnu pour son implication dans le travail en équipe ;
- sachant fédérer les acteurs qui participent au développement des usages pédagogiques du numérique.